

LES QUAIS BEAULAC
35 rue Beaudoin, Disraeli
Québec. GON 1E0
TÉL: 1-418-449-5618



Garantie - (usage résidentiel seulement)

Les Quais Beaulac garantie ses quais et ses élévateurs à bateau contre tout défaut de fabrication. La durée de la garantie de ses quais et ses élévateurs à bateau s'étend sur une période de cinq (5) ans à partir de la date d'achat. (*Exceptions des treuils Mécaniques et électriques garantie du manufacturier*). Le temps de garantie sur les accessoires fabriqué par les Quais Beaulac est de deux (2) ans à partir de la date d'achat. Durant la période de la garantie, Les Quais Beaulac réparera ou remplacera, le produit défectueux, sans frais avec présentation de la facture. Cependant, si Les Quais Beaulac, détermine que les modalités de la garantie n'ont pas été respectées, les frais de réparation et d'expédition seront facturés à l'acheteur.

1. La présente garantie couvre l'utilisation normale du produit, mais exclut tous dommages qui, selon l'avis des Quais Beaulac, sont attribuables aux abus, à un accident, à des poids excédents la capacité maximale. À un mauvais entreposage, à un mauvais ajustement, à la négligence, à un mauvais assemblage, à une mauvaise utilisation ou à une mauvaise installation.
2. Tous dommages causés par une réparation ou une tentative de réparation effectuée par un centre de service non autorisée par les quais beaulac invalideront la présente garantie.
3. Toutes modifications ou altérations du produit annuleront la garantie.
4. Les catastrophes naturelles ne sont pas couvertes par la garantie.
5. Cette garantie ne couvre pas la rouille.
6. Cette garantie ne couvre pas les dommages causés par le gel ou l'eau salée.
7. Les frais d'installation et d'enlèvement ainsi que les déplacements ne sont pas couverts par la garantie.
8. L'utilisation de 4 roues sous l'élévateur avec le bateau soulever n'est en aucun cas la responsabilité des quais Beaulac.
9. Garantie non transférable

RECOMMANDATION

(ÉLÉVATEUR DE BATEAU)

PESER VOTRE BATEAU POUR CONNAITRE LE POIDS EXACT. LE POIDS DOIT INCLURE LE BATEAU, LE MOTEUR, L'ESSENCE ET LES ACCESSOIRES, ... LA GARANTIE N'EST PAS VALIDE SI LE POIDS EXCÈDE LA CAPACITÉ RECOMMANDÉ. ENLEVÉES LES ROUES DE TRANSPORT UNE FOIS L'ÉLÉVATEUR DANS L'EAU sauf pour les roues d'aluminium.

(QUAI SUR POTEAUX ET QUAI SUR ROUES)

CERTAINS DOMMAGES PEUVENT ÊTRE CAUSÉS SI UNE ATTENTION PARTICULIÈRE N'EST PAS EXERCÉE SPÉCIALEMENT LORS DES VENTS VIOLENTS EN TENANT COMPTE DU POIDS DU BATEAU. DANS TEL CAS, E BATEAU DEVRAIT ÊTRE ANCRÉ LOIN DU QUAI. POUR L'HIVER ENLEVÉS LES PANNEAUX DE BOIS POUR QUE LA NEIGE ET LA GLACE N'ENDOMAGE PAS LES QUAIS.